

VICHY ET LA «RÉNOVATION» DE L'ARTISANAT :

La réorganisation du compagnonnage (1)

En 1939, le compagnonnage n'était plus qu'un fait résiduel. Sur les quelques milliers, peut-être 5.000 compagnons existants, la plupart étaient des sédentaires ayant le statut d'artisans. Le Tour de France était alors peu structuré et ne permettait plus aux jeunes aspirants d'effectuer correctement leur formation professionnelle itinérante. Dans certaines régions, le compagnonnage avait presque disparu. Il était surtout vivant dans l'Ouest de la France. De nombreuses corporations avaient cessé d'exister ou avaient dû s'adapter aux nouveaux besoins du marché du travail. Le compagnonnage était structuré et divisé en trois groupes de sociétés. Il y avait d'une part, les compagnons du Devoir de Liberté, du rite de Salomon, scindés en deux sociétés autonomes, celle des charpentiers et celle des menuisiers et serruriers. Il y avait d'autre part les compagnons rattachés à l'ancien Devoir dont les quinze corporations ou sociétés autonomes étaient elles-mêmes divisées selon leur rattachement au rite du Père Soubise ou à celui de Maître Jacques. Le troisième groupe enfin était celui des compagnons de l'Union Compagnonnique, société essentiellement localisée en Touraine. A la veille de la guerre, le compagnonnage fonctionnait donc essentiellement au niveau des corporations de métiers, et, malgré quelques tentatives fédératrices, restait encore très divisé.

Après la défaite de juin 1940, le compagnonnage qui était déjà dans une position précaire, allait se trouver très vite confronté à de nouveaux problèmes. Les associations compagnonniques, fonctionnant sur certains plans comme des sociétés secrètes, tombaient, bien que n'étant pas nommément citées, sous le coup de la loi du 13 Août 1940 portant interdiction des associations secrètes. Par ailleurs, assimilé par le gouvernement de Vichy et par l'occupant allemand à la franc-maçonnerie, le compagnonnage risquait de se voir poursuivi dans le cadre de la politique répressive anti-maçonique entreprise dès les débuts de l'occupation (2). Des compagnons furent inquiétés, des perquisitions eurent lieu dans des cayennes. Le compagnonnage bien que non officiellement dissout, cessa toute activité en tant que groupements associatifs.

I.

ÉTAPES DE LA «RÉNOVATION» COMPAGNONNIQUE

C'est dans ce contexte qu'en septembre 1940, le compagnon du Devoir Jean Bernard réussit à obtenir une entrevue avec le Maréchal Pétain, à qui il exposa les motivations et les buts de l'action qu'il envisageait. A la suite de cet entretien, porteur d'un appel du Maréchal Pétain aux compagnons du Devoir du Tour de France, J. Bernard fut chargé de mener une enquête en zone libre dans les milieux du compagnonnage. Après une seconde rencontre du Maréchal avec les compagnons, en novembre 1940, une nouvelle mission d'enquête fut lancée, concernant cette fois-ci vingt-deux villes de la zone occupée. Les neuf fédérations compagnonniques concernées par cette mission rédigèrent alors un manifeste adressé au Chef de l'État français. Le 25 mars 1941, une communication portant la signature de Pétain, autorisait les compagnons du Devoir à se regrouper sous conditions et moyennant certaines garanties. Le Maréchal Pétain institua alors une commission d'étude pour l'établissement d'une Charte du Compagnonnage. A ses côtés, il nomma Pierre Landron comme conseiller juridique. Peu de temps après, un autre conseiller, dans la personne de l'abbé Rambaud, enseignant à la Faculté catholique de Paris puis de Lyon, fut choisi. Il est, je crois, significatif que nulle part ne soit mentionnée la présence de cet abbé au sein du conseil chargé d'élaborer cette charte. Ce dernier semble surtout avoir eu un rôle dans l'élaboration de la nouvelle «Règle» du compagnonnage. Sa collaboration explique certainement l'aspect très religieux que l'Association Ouvrière des Compagnons du Tour de France (3) donna à sa Règle. Le 1er mai 1941, journée symbolique de la classe ouvrière, transformée par Vichy en une fête du travail et de la paix sociale, le Maréchal Pétain accorda une Charte du Compagnonnage aux compagnons du Devoir du Tour de France, «afin de leur permettre de faire revivre les traditionnelles et séculaires vertus d'une chevalerie ouvrière issue du peuple, et je les charge d'en répandre l'action chez les travailleurs d'une France renaissance» (4).

En juin 1941, se sont tenues à Lyon des assises du compagnonnage pour étudier de nouveaux statuts. Les statuts de l'Association Ouvrière des Compagnons du Tour de France sont acceptés. Un mois plus tard, l'Association fit sortir à Lyon le premier numéro de son journal *Compagnonnage* (5). Le 25 octobre 1941 les troisièmes sessions des assises du compagnonnage eurent lieu à Vichy. A cette occasion, le Maréchal Pétain nomma les trois premiers conseillers d'un Conseil du compagnonnage. Le compagnon J. Bernard nommé «Premier Conseiller» était rendu responsable de la conduite du compagnonnage. Ces diverses sessions et les travaux de la commission chargée d'établir la Charte aboutirent à un document qui précisait les grandes lignes des différentes activités du compagnonnage : ses buts sociaux, la réglementation de ses sièges, le rôle des compagnons... Pour résumer celui-ci, on peut dire que les aspects nou-

veaux consistaient surtout dans la réunification des diverses corporations à l'intérieur de grands centres provinciaux et dans l'apparition de liens avec l'État puisque ce dernier nommait le «Premier Conseil», que les compagnons devaient prêter serment et faire acte d'engagement individuel et qu'enfin l'Association devait entretenir des liens avec différents ministères tels que ceux de la jeunesse, du travail ou avec les différentes organisations corporatives. La Charte promulguée par l'Association ne fut appliquée qu'en zone «libre», ceci au moins jusqu'à l'automne 1943. Le 24 octobre 1943, eut lieu l'inauguration à Lyon, du premier siège provincial de l'Association. Ce siège fonctionnait déjà depuis plusieurs mois mais son inauguration avait été reculée à plusieurs reprises. De nombreuses personnalités du nouveau régime telles que Lucien Romier, le Docteur Menestrel, Pierre Loyer étaient présentes à la cérémonie réunissant au total plus de 300 personnes. L'association avait déjà, dès cette époque, d'autres projets de sièges provinciaux à Toulouse et à Paris. Pendant cette dernière période de l'occupation, d'autres assises nationales du compagnonnage se sont tenues : à Toulouse en juin 1942, à Lyon en juin 1943, où pour la première fois des compagnons de la zone nord sont représentés, et enfin à Paris en janvier 1944, premières assises à se dérouler en zone nord.

II.

RENCONTRE D'UN ARTISTE PEINTRE ET DU COMPAGNONNAGE

Bien que petit-fils et neveu de compagnons tailleurs de pierre, J. Bernard n'était compagnon que depuis peu de temps quand il entreprit de rénover le compagnonnage. Sa réception comme compagnon tailleur de pierre à la cayenne de Bordeaux sous le nom de «La Fidélité d'Argenteuil» date de fin 1938 (6). De plus, quand il fut reçu compagnon il n'avait pas fait le Tour de France ni de chef-d'œuvre comme tailleur de pierre. Avant guerre, J. Bernard était un artiste peintre connu pour ses fresques (7) et son *Évangile selon Saint Jean*, édité à Lyon en 1936 (8), ouvrage qui était avant tout une œuvre de gravure et de typographie. Fils du sculpteur Joseph Bernard, il avait, par son père, fréquenté la haute bourgeoisie parisienne et lyonnaise ainsi que des milieux d'intellectuels et d'artistes. C'est probablement par ses relations dans la bourgeoisie parisienne qu'il rencontra Magrès, compagnon tailleur de pierre de la cayenne de Bordeaux qui le reçut compagnon. Magrès était une figure importante de la Fédération nationale patronale du bâtiment. Leurs contacts ont certainement été déterminants dès avant guerre dans l'élaboration théorique de la réorganisation du compagnonnage que J. Bernard entreprit sous Vichy. D'après plusieurs témoignages, J. Bernard aurait également été fortement influencé dans son approche du compagnonnage par Emmanuel de Thübert, secrétaire général de la Société des Architectes Modernes. Ce dernier, qui par ailleurs semblait vouer une profonde admiration au système fasciste italien (9), avait rédigé

plusieurs articles évoquant l'œuvre artistique de J. Bernard. Leur relation s'est poursuivie pendant l'occupation puisque E. de Thübert fut chargé, par J. Bernard, de diriger le bureau de documentation du Collège des Métiers créé en 1943 dans le cadre de l'association à son siège de Lyon. Il semble enfin que les relations que J. Bernard avait dans les milieux médicaux lyonnais lui ont facilité l'approche du Maréchal Pétain par le biais de Menestrel qui était à la fois le médecin et le secrétaire particulier du Chef de l'État Français. On peut donc dire que J. Bernard était davantage un artiste, un politique et un intellectuel empreint de mysticisme, très proche des courants idéologiques de la droite traditionaliste, plutôt qu'un compagnon tailleur de pierre. Il était important de situer les origines et l'itinéraire de J. Bernard car, quand il entreprit sa rénovation du compagnonnage, ses affirmations étaient en totale contradiction avec ce passé : « ce ne sont ni des fils de la bourgeoisie, ni des artistes ou des littérateurs qui pourront affermir une élite ouvrière : ce sont les ouvriers eux-mêmes. Qu'on les laisse tranquilles à l'œuvre » (10). La majorité des compagnons ignorait d'ailleurs tout de lui.

III.

MYTHE ET RÉALITÉ D'UNE UNITÉ COMPAGNONNIQUE

L'Association Ouvrière des Compagnons du Tour de France s'est définie dès sa création comme représentative du compagnonnage, mettant fin aux divisions déchirant les différents courants compagnonniques préexistants. Son nom même, montre bien cette volonté d'occulter les autres branches compagnonniques. Cette représentativité est exprimée dès le premier numéro du journal *Compagnonnage* : « L'épreuve de la France, et la grande voix du Maréchal firent sortir les compagnons de leur état de division » (11). L'idée d'une fusion et d'une unité à l'intérieur du compagnonnage est reprise par tous les historiens. Que ce soit L. Benoist (12), E. Coornaert (13), ou J.P. Bayard. Ce dernier reprend d'ailleurs mot à mot le texte de E. Coornaert (14). Cette vision « unitaire » de la rénovation du compagnonnage sous Vichy me semble fautive pour plusieurs raisons.

1 – Trois courants non unitaires

En premier lieu, il semble caricatural de parler d'un courant unitaire, alors que le Conseil chargé d'élaborer la Charte du Compagnonnage était constitué exclusivement de compagnons du Devoir (15). D'autre part, de l'aveu même de plusieurs compagnons du Devoir, il n'y a pas eu unanimité au sein même des anciens Devoirs, certains ne s'étant jamais ralliés à l'Association, d'autres qui y avaient adhéré s'en étant peu à peu écartés. Des problèmes apparurent, par exemple, dans la corporation des charpentiers du Devoir qui consti-

tuaient pourtant la corporation la plus représentée à l'intérieur du Conseil du Compagnonnage. Il y eut ainsi une tentative avortée de fusion entre les corporations de charpentiers des deux rites (Soubise et Salomon) à l'occasion du Congrès de Limoges en mai 1943. Il est faux également de parler d'une fusion ou d'une fédération de l'Union Compagnonnique ou des corporations des Devoirs de Liberté dans le cadre de l'Association Ouvrière des Compagnons du Tour de France. Si, comme le prétend L. Benoist, «l'Union Compagnonnique et les charpentiers de Liberté (...) se retirèrent de l'Association» dès la Libération (17), il aurait fallu pour le moins, qu'il y ait eu un ralliement collectif de ces deux sociétés à l'Association. Or, on ne peut constater que des cas individuels de ralliement. Les adhésions à l'Association ne pouvaient d'ailleurs se faire que sur un plan individuel. Si on prend le cas de l'Union Compagnonnique, plusieurs contacts ont eu lieu, que ce soit à Brive en janvier 1942 ou, en juin de la même année, aux assises de Toulouse où un rapprochement semble s'établir. Plusieurs compagnons de l'Union Compagnonnique se sont alors ralliés à l'Association. Certains vont même jusqu'à suivre J. Bernard dans ses tournées d'information et de propagande. Toutefois par la suite, les rapports entre l'Association et l'Union Compagnonnique ont sommeillé. Le Président Général de cette dernière déclara vers la fin de 1943 que son groupement préférerait attendre la fin des hostilités avant de se prononcer. Les cas de compagnons de l'Union Compagnonnique adhérant à l'association ont donc été très peu nombreux (18). La plupart regardaient avec beaucoup de méfiance, voire d'hostilité, les nouveaux statuts contenus dans la réforme du compagnonnage. Bien qu'informés en partie des projets de l'Association, les compagnons du Devoir de Liberté furent, eux aussi tenus à l'écart de l'élaboration de la Charte du Compagnonnage. Sur le plan individuel, des compagnons ont certainement été sensibles à certains aspects et propositions nouvelles contenus dans le programme de l'Association, mais ils n'engageaient en rien leurs corporations. Il est, de plus, très difficile dans les deux cas, de donner des affirmations tranchées puisqu'on n'a pas, au même titre que pour l'Association, d'organes de presse reflétant leur position pendant toute cette période.

2 – Le poids des divisions territoriales

L'affirmation d'un courant unitaire dans la rénovation du compagnonnage sous Vichy est également à nuancer par le fait que les activités de l'Association et les nouveaux statuts élaborés avec l'assentiment et le patronage de l'État Français dans le cadre de la Charte du Compagnonnage, se limitèrent à la zone «libre». On peut même dire que c'est surtout Lyon, où fut créé le premier siège provincial de l'Association, maison prototype, qui fut le centre effectif de cette rénovation compagnonnique.

Les compagnons de la zone occupée, où la situation du compagnonnage resta très précaire, voire larvée, jusqu'à la Libération, furent très peu informés des activités et des buts de l'Association. La diffusion du journal *Compagnonnage* ne s'est fait en zone occupée qu'à partir du mois de janvier 1944. De plus, compte tenu des difficultés de circuler pendant toute cette période, il n'y eut que très peu de contacts effectifs entre les deux zones. Il y a eu toutefois des réunions d'information organisées à Paris en novembre 1941, à Tours en avril 1942, à Bordeaux en mai de la même année, ainsi que plusieurs réunions à Lyon où furent invités des compagnons des deux zones. Il ne m'a pas été possible de connaître exactement l'importance et le contenu des dissensions qui ont pu apparaître à l'occasion de ces rencontres. Il semble, d'après plusieurs témoignages oraux, que celles-ci étaient nombreuses, mais il est difficile ici de faire la part des choses. On peut malgré tout dire que ces rencontres restèrent assez exceptionnelles et qu'il s'agissait avant tout d'une information sur ce qui se passait et se décidait en zone libre pour ne pas dire à Lyon, l'Association Ouvrière des Compagnons du Tour de France gardant toute l'initiative dans la rénovation du compagnonnage.

3 – «Compagnonnage et Maçonnerie»

D'autre part, alors que l'Association Ouvrière des Compagnons du Tour de France entretenait un discours «unitaire» ou plutôt se présentait comme l'unique représentant du compagnonnage, J. Bernard écrivait dans les *Documents Maçonniques* un article dans lequel il dénonçait les filiations que l'Union Compagnonnique et les Devoirs de Liberté entretenaient avec la franc-maçonnerie. On peut lire dans cet article, où il accusait la franc-maçonnerie d'avoir pris au compagnonnage à la fois ses symboles, ses titres, ses ateliers symboliques, ses morceaux d'architecture et une partie de son vocabulaire, une dénonciation des deux branches compagnonniques rivales, puisqu'il parle des «traces de noyautage maçonnique dans presque toutes les associations du Tour de France, tout particulièrement semble-t-il, dans deux d'entre elles qui semblent affiliées, tant est grande leur similitude avec la maçonnerie» (19). Plus loin, parlant de l'Union Compagnonnique : «C'est sous le couvert d'union, la plus belle opération maçonnique réalisée dans la classe ouvrière. On peut, en feuilletant le rituel de l'Union Compagnonnique, qui va jusqu'à recommander à ses membres la fréquentation des loges, voir combien cette association sous couvert de paix et de concorde, entendait absorber tous les membres des vieux Devoirs au profit d'une obéissance maçonnique» (20). Il est important, pour mieux comprendre la portée de cet article, de préciser ce qu'étaient les *Documents Maçonniques* et quelles étaient leurs fonctions. Le gouvernement de Vichy, sollicité par les Allemands, avait créé un service des sociétés secrètes, chargé de liquider la franc-maçonnerie. Ce service comprenait un «Cercle d'études historiques, politi-

ques et sociales» placé sous la direction de Bernard Faÿ. Ce dernier était chargé par Vichy, depuis septembre 1941, de rechercher, réunir, conserver et éditer tous les documents maçonniques, en vue de l'application de la loi du 11 août 1941 (21). Le résultat de ces «recherches» était diffusé dans les *Documents Maçonniques*. Cette revue mensuelle fut qualifiée par le Maréchal Pétain de «véritable journal officiel de l'action anti-maçonnique» (22). L'article de J. Bernard qui entretenait ainsi la thèse du complot maçonnique permanent, de force occulte, s'inscrivait donc dans cette politique vichyssoise que M. Ferro a qualifiée de «sous-produit ou para-produit de l'antisémitisme et des luttes de l'ultra droite» (23). Il est intéressant de noter que B. Faÿ était présent à l'inauguration du siège de l'Association à Lyon en octobre 1943. Il y a donc là encore contradiction avec le discours unitaire de l'Association.

IV. FONDEMENTS IDÉOLOGIQUES DE LA RÉNOVATION COMPAGNONNIQUE

1 – Artisanat et métiers

Les compagnons étaient alors perçus et présentés comme l'élite et les dépositaires de la tradition artisanale. Dans la lettre que le Maréchal Pétain leur adressa le 8 octobre 1940, on peut lire : «Vous êtes les dépositaires de ces traditions (artisanales), elles sont restées chez vous intactes, grâce à vos règles et à la conception si droite de vos devoirs, l'heure est venue, compagnons du Tour de France, de travailler à leur rayonnement, et je suis certain que vous deviendrez, à mes côtés, les artisans d'un redressement national auquel vous apporterez le plus précieux des concours» (24). Les compagnons s'associaient à ce courant de pensée assimilant le compagnonnage à l'artisanat. Dans un de ses éditoriaux, J. Bernard justifiait cette filiation en ces termes : «Le Tour de France est une admirable pépinière d'artisans. Après leurs voyages, les jeunes compagnons, ouvriers sur le Tour de France, s'installent artisans à leur compte (...). Voilà pourquoi Monsieur Pierre Loyer, Chef du service de l'artisanat situe notre entreprise sur le plan d'une rénovation ouvrière et artisanale» (25). L'Association Ouvrière des Compagnons du Tour de France reçut d'ailleurs des subventions importantes de ce service (26). Le régime de Vichy établit une véritable doctrine de l'artisan qui s'inscrit dans le slogan «Travail – Famille – Patrie», un discours en totale opposition à la société industrielle, mercantiliste et libérale que réfute le gouvernement de Vichy. Le premier acte du gouvernement de Vichy en la matière fut, après la dissolution des diverses confédérations artisanales d'avant-guerre, la création en 1941 d'un service de l'artisanat auprès du Ministère de la production industrielle (27). Puis, après avoir restructuré les Chambres des Métiers, il mit en place un nouveau statut de l'artisanat dans le

cadre de la loi du 24 août 1943. Le texte définitif de cette loi prévoyait, à côté d'une extension très large de la notion d'artisan, deux innovations caractéristiques en regard de la Charte du Travail instaurée en octobre 1941 (28), à savoir : la distinction entre les métiers principalement artisanaux et les autres et la création d'institutions nouvelles de type corporatistes appelées « Communautés de métiers » et « Groupes artisanaux professionnels » (29). L'importance accordée aux corporations de métier à l'intérieur du compagnonnage fut certainement une des raisons qui poussèrent Vichy à rénover le compagnonnage (30). On retrouve d'ailleurs dans *Compagnonnage* toute une série d'articles consacrés à l'histoire, à la philosophie et à la doctrine du corporatisme.

La rénovation de l'artisanat qui se basait donc sur une nouvelle législation s'appuya également sur une propagande intense. Des expositions artisanales vont se multiplier dans toutes les villes de France pendant toute cette période, drainant un public important (31). Les compagnons de l'Association Ouvrière des Compagnons du Tour de France participèrent à la plupart de ces expositions et y eurent même souvent une place privilégiée. Ainsi à l'occasion de l'exposition artisanale organisée à la Foire de Lyon de 1941, leur section fut placée en tête d'exposition et ce sont eux qui firent la haie d'honneur au Maréchal Pétain. La propagande artisanale se fit également par le biais des médias : la radio, le cinéma avec la promotion de films documentaires exaltant la beauté du travail manuel et artisanal. On peut noter ici que le siège de l'Association à Lyon fut l'objet, pendant cette période, du tournage d'un film sur le travail. L'État français diffusa aussi une importante littérature sur l'artisanat. On peut citer par exemple les diverses publications du Centre de documentation artisanale de Vichy, ou l'apparition en octobre 1941 d'une nouvelle revue *Métiers de France* qui s'adressait spécifiquement aux artisans et dans laquelle on retrouve de nombreux articles concernant le compagnonnage. Rénovation et propagande artisanale par la mise en place également d'une structure éducative et technique devant permettre la promotion et l'étude de l'artisanat. A cette intention, une École des Hautes Études Artisanales fut créée en novembre 1941 à Paris. Approche scientifique enfin, puisque, comme je le montrerai dans ma thèse de 3ème cycle en voie d'achèvement, sur le thème de « Ethnologie et folklore pendant le gouvernement de Vichy » (32), le Musée National des Arts et Traditions Populaires comprenait une équipe de recherche qui travaillait en collaboration avec le Service de l'artisanat.

2 – Formation d'une Élite

J. Bernard consacra à ce thème plusieurs éditoriaux : « Le point essentiel qui paraît reconnu de tous, c'est que les élites doivent être suscitées et promues sur tous les plans de la société » (33). Il rejoignait ici, un des thèmes privilégiés des chantres du nouveau régime. C'est d'ailleurs dans ces termes que le Maréchal

Pétain s'adressa aux compagnons : «Il faut que chaque profession, chaque métier ait son élite, et j'encouragerai de tout mon pouvoir la formation de ces élites sur les plans local et régional. C'est sur ces mêmes plans qu'il est nécessaire que votre action personnelle se développe» (34). Pour J. Bernard, la notion d'élite ouvrière devait s'opposer à celle de culture ouvrière à laquelle il refusait d'ailleurs le nom de culture. La notion d'élite n'est pas assimilée ici à celle de cadre, même si pour lui les compagnons pouvaient en avoir la fonction dans la rénovation de l'artisanat poursuivie par l'État français. Pour lui, le concept d'élite était surtout lié à la notion d'un dépassement de soi-même dans son travail par la pratique du chef-d'œuvre compagnonnique et aussi par la valeur morale et intellectuelle du compagnon qui devait servir de modèle et de guide dans la société nouvelle. J. Bernard alla même jusqu'à parler d'une véritable «mission naturelle» (35) de l'élite. Il était méfiant vis-à-vis des Écoles de cadres mises en place par Vichy où selon lui on ne pouvait recevoir qu'une formation rapide, voire qu'une simple information. Toutefois, l'Association envoya en juillet 1941 plusieurs de ses membres pour une session d'études et de formation à l'École des cadres d'Uriage. Dans ce centre où se retrouvaient, comme l'a montré B. Comte «des membres des «élites» de toutes professions» (36), les compagnons délégués incarnaient l'élite ouvrière et artisanale. J. Bernard donnait une explication quasi organique à la notion d'élite. Il rejoignait par là les théoriciens de l'entre-deux-guerre qui se référaient aux théories «biologiques» de la société, inspirées de Gobineau, théories qui justifiaient les notions de hiérarchie et d'inégalité, comme relevant d'une logique naturelle. Une telle position l'amena à étendre son raisonnement à la structure ternaire du compagnonnage, divisé en apprentis, compagnons et maîtres d'œuvre, voire même à toute communauté sociale basée sur une hiérarchie naturelle : «Une élite (...) ne peut prospérer que dans son propre milieu, dont elle est une émanation naturelle» (37). Cela nous amène à un autre thème important, développé dans le cadre de la rénovation du compagnonnage, à savoir l'idée de paix sociale présentée comme une stabilité «naturelle» puisque toute inégalité donc tout système hiérarchique est dans l'ordre de la nature.

3 – *Mystique de Paix sociale*

L'idée de paix sociale permettait aux tenants du nouveau régime de faire pièce au syndicalisme ouvrier. Déjà avant guerre, la notion de paix sociale était promulguée par certains groupements artisanaux qui opposaient à la notion de classe, la notion de métier. Au découpage social de type horizontal était opposée une division verticale de la société en secteurs économiques et en corporations de métiers (38). Sous Vichy, la paix sociale allait devenir une des idées maîtresses du régime, l'Unité des Français autour de leur Chef, le Maréchal Pétain, étant présentée comme le seul moyen de permettre un véritable redresse-

ment national. Ce discours, en opposition avec le passé du compagnonnage puisque celui-ci peut être considéré comme le précurseur du syndicalisme, reposait sur deux affirmations. D'une part, la structure hiérarchique du compagnonnage ou de l'atelier artisanal ne relève pas de déterminants socio-économiques mais se base sur un simple plan d'aptitude professionnelle. Le maître artisan ou le maître d'œuvre compagnon est celui qui surpasse les autres par sa supériorité technique; la communauté de travail permettant en plus ascension et progression par une perméabilité du savoir professionnel. D'autre part, l'atelier artisanal ne peut être qu'unitaire autour du métier et du travail : «L'artisanat est un des plus solides soutiens de la paix sociale (...). Unis dans le travail les artisans le restent dans la vie sociale (...). Un même idéal les unit : celui de l'ouvrage bien fait comme le prouvent ces nobles et anciennes traditions que font revivre aujourd'hui les compagnons du Tour de France» (39). Cette conception attachée au compagnonnage rejoignait celle développée dans le nouveau statut de l'artisanat mis en place par la loi d'août 1943, puisque celle-ci s'opposait à l'idéologie de lutte de classe, en réunissant dans une même communauté de métier, l'artisan maître (40), le compagnon mais aussi l'auxiliaire et l'apprenti. L'unité de la profession autour du métier permettait ainsi un élargissement même de la définition de l'artisan. Enfin, l'idée de paix sociale dans le travail artisanal est également à lier au thème de la famille. L'entreprise artisanale étant souvent une entreprise de type familial, l'esprit de celle-ci était donc nécessairement harmonieux, selon le discours pétainiste qui valorisait par ailleurs les «traditionnelles vertus du foyer» (41).

CONCLUSION

La rénovation et la réorganisation du compagnonnage sous Vichy s'inscrivent donc bien dans la rénovation de l'artisanat poursuivie par l'État Français. Ce retour aux métiers traditionnels était lui-même inscrit dans un contexte plus vaste de retour aux traditions. On parle en effet de la même façon d'un retour à la terre, d'un retour au passé, de rénover les folklores régionaux (42). Le vocabulaire alors utilisé est significatif à cet égard. On parle d'une «charte» du compagnonnage, on emploie les expressions «d'ordre civique» ou de «chevalerie du travail» pour parler du compagnonnage. Elles sont symptomatiques d'une volonté d'inscrire un programme et des actions dans l'héritage historique des anciennes corporations de compagnons artisans du Moyen Âge.

Par delà le retour au métier, la rénovation du compagnonnage sous Vichy fut aussi un moyen de mettre en pratique certaines théories sociales et philosophiques étrangères au compagnonnage. L'importance accordée au métier, au sens corporatiste du mot, et à l'élite, montre bien dans quelle mesure cette rénovation s'inscrit en fait dans la lignée théorique de certains philosophes du XIXe

siècle tels que La Tour du Pin ou Le Play. Cette rénovation et cette réorganisation du compagnonnage découlent de la rencontre d'un homme, J. Bernard, traditionaliste sur le plan idéologique mais aussi grand politique, et d'un régime favorable à ce type d'initiative. Cette rencontre a permis à un compagnonnage dépérissant et courant le risque de disparaître, de repartir sur de nouvelles bases.

Cette étude m'a permis de remettre en question des affirmations à mon sens, hâtives et erronées, propagées par les historiens du compagnonnage, à savoir : l'unité et la représentativité du compagnonnage pendant cette période, sous le couvert de l'Association Ouvrière des Compagnons du Tour de France. On ne peut pas parler de courant unitaire, le compagnonnage est resté divisé pendant toute l'occupation : en sociétés indépendantes et rivales, l'Association donnant la primauté au Saint Devoir de Dieu, mais aussi sur un simple plan territorial. Ces querelles ne furent d'ailleurs pas uniquement d'ordre idéologique et liées au seul fait de l'adhésion ou non aux thèses de la Révolution Nationale (43), elles résultèrent certainement aussi, en partie, des querelles antérieures entre corporations de métiers ou rites compagnonniques.

Il me semble également possible de dire que dans la création de l'Association Ouvrière des Compagnons du Tour de France et dans l'établissement de la Charte du Compagnonnage, on peut voir un certain nombre de déviations à l'esprit et à la tradition compagnonnique. La déviation essentielle réside dans les liens ou les rapports de dépendance et de soumission que l'Association a entretenus avec les pouvoirs civils et religieux, vis-à-vis desquels le compagnonnage s'était toujours tenu à l'écart. Liens avec l'État français : J. Bernard lui-même, a pu dire en parlant du Maréchal Pétain que celui-ci, en accordant la Charte du Compagnonnage ne faisait pas seulement « œuvre de protection mais aussi geste de fondateur » (44); lien avec l'Église catholique, par la présence significative de l'abbé Rambaud au sein du Conseil chargé d'élaborer la Charte du Compagnonnage. Enfin, cette période de l'histoire du compagnonnage est importante si on veut comprendre la situation actuelle du compagnonnage en France, que ce soit dans son organisation aussi bien que dans ses mentalités (45).

Christian FAURE
(Centre d'Histoire Pierre Léon,
Université Lyon 2)

NOTES

- 1 – Communication présentée à la «Journée ruraliste» organisée par l'Université Lyon 2 et le Centre Pierre Léon (L.A. 223, C.N.R.S.), le 10 mars 1984, sur le thème de l'artisanat rural.
- 2 – ROSSIGNOL D., *Vichy et les Francs-Maçons : la liquidation des sociétés secrètes 1940-1944*, Paris, J.C. Lattès, 1981, 333 p.
- 3 – L'Association Ouvrière des Compagnons du Tour de France fut officiellement déclarée à la Préfecture du Rhône le 8 juillet 1941. C'est sous le nom de «Compagnonnage du Devoir du Tour de France» qu'elle apparaît dans le *Journal Officiel de l'État Français* du 30 juillet 1941. L'Association fut reconnue d'utilité publique par décret le 13 mai 1943. Voir *Journal Officiel de l'État Français* du 19 mai 1943.
- 4 – PÉTAİN Ph., «Introduction à la charte du compagnonnage», *Compagnonnage*, Couzon-au-Mont-d'Or, 1ère année, n° 2, août 1941, p. 1.
- 5 – Le journal *Compagnonnage*, qui conserva pendant toute l'occupation une parution à peu près mensuelle, est le seul organe de presse compagnonnique paraissant pendant cette période. C'est du moins le seul organe qui soit le reflet d'un courant compagnonnique précis car il y avait également *Le Compagnonnage*, replié dès les débuts de l'occupation à Montauban mais qui n'avait qu'une vocation mutualiste. Bien qu'étant l'unique reflet de l'Association Ouvrière des Compagnons du Tour de France, ce journal ne fut très utile étant donné que les trois associations compagnonniques actuelles ne purent, ou refusèrent de me communiquer leurs archives concernant cette période. D'autre part, à l'occasion de divers entretiens que j'ai pu avoir avec des compagnons, témoins ou acteurs de cette rénovation compagnonnique, ceux-ci me reçurent souvent avec beaucoup de méfiance et hésitèrent toujours, voire refusèrent, comme dans le cas de J. Bernard, d'évoquer certains faits. La plupart ont d'ailleurs demandé que je ne mentionne pas leur nom dans ce travail. Cette méfiance, voire ce mutisme que l'on peut expliquer en partie par la tradition du secret inhérente au compagnonnage, est ici augmentée et exacerbée du fait de la période historique concernée. Ces quatre années sont, en effet, source de nombreuses polémiques au sein même du compagnonnage et sont en grande partie occultées. Toutefois, l'enquête orale était nécessaire car, à l'intérieur du compagnonnage, la transmission orale a une importance primordiale. D'autre part, le compagnonnage est non seulement une formation pratique et professionnelle mais correspond aussi à une formation intellectuelle et morale aboutissant ainsi à l'élaboration d'une mémoire propre; mémoire basée en partie sur les mythes et légendes rattachés à chaque rite compagnonnique et dont parfois la portée symbolique interfère étroitement avec les faits réels. Dans le discours d'un compagnon, c'est celui de son obédience compagnonnique qui transparaît.
- 6 – D'après BAYARD J.P., *Le compagnonnage en France*, Paris, Payot, 1982, 479 p., p. 155 et WATELET J., *Histoire du compagnonnage*, Genève, éditions Crémille et

- Famot, 1982, vol. 2, 252 p., p. 226. J. Bernard aurait été reçu compagnon en 1936. Cette date est en contradiction avec les divers témoignages que j'ai pu recueillir et qui me font situer sa réception plutôt vers la fin de 1938.
- 7 – THUBERT E. de, «Fresques modernes, fresque éternelle», *La construction moderne*, Paris, 51ème année, n° 3, 20 octobre 1935, p. 46-57; PAYEN-APPENZELLER P., «Rencontre avec Jean Bernard», *Métiers d'Art*, Paris, n° 3, mai 1978, p. 41-42.
 - 8 – BERNARD J., *Le Saint Évangile de J.C. selon St Jean*, Lyon, Gellerat édit., 1936, 156 p.; THUBERT E. de, «Architecture et typographie : L'Évangile selon St Jean, illustré et imprimé par Jean Bernard», *La construction moderne*, Paris, 52ème année, n° 21, 4 avril 1937, p. 446-452.
 - 9 – THUBERT E. de, «La Mostra della Rivoluzione fascista», *La Construction moderne*, Paris, 49ème année, n° 37, 10 juin 1934, p. 622-629; «La troisième Rome», *La construction moderne*, Paris, 49ème année, n° 46, 19 août 1934, p. 842-851.
 - 10 – LA FIDÉLITÉ, «Réflexions sur la constitution d'une élite ouvrière», *Compagnonnage*, Couzon-au-Mont-d'Or, 1ère année, n° 7, p. 1-2.
 - 11 – LA FIDÉLITÉ, «Le mouvement du compagnonnage», *Compagnonnage*, Couzon-au-Mont-d'Or, 1ère année, n° 1, 22 juillet 1941, p. 2-5.
 - 12 – BENOIST L., *Le compagnonnage et les métiers*, Paris, P.U.F., 1966, 128 p., p. 97.
 - 13 – COORNAERT E., *Les compagnonnages en France du Moyen Age à nos jours*, Paris, Éditions Ouvrières, 1970, 448 p., p. 133.
 - 14 – BAYARD J.P., *op. cit.*, p. 158.
 - 15 – Le conseil chargé d'élaborer la charte était composé de dix compagnons.
 - 16 – Cette tentative restée vaine aboutit cependant après guerre, à une fusion entre les charpentiers des deux rites. La Société des Compagnons Charpentiers Passants, Bons Drilles du Devoir, et la Société des Compagnons Charpentiers du Devoir de Liberté fusionna en une Société des Compagnons Charpentiers des Devoirs du Tour de France (chiens-loups). Cette Société s'intégra dès sa création dans la Fédération Compagnonnique des Métiers du bâtiment.
 - 17 – BENOIST L., *op. cit.*, p. 98.
 - 18 – Les compagnons Pradelle et Albert de Brive sont les plus souvent cités.
 - 19 – BERNARD J., «Compagnonnage et Maçonnerie», *Documents Maçonniques*, Paris, n° 3, décembre 1941, p. 20-23.
 - 20 – BERNARD J., *Documents Maçonniques*, *op. cit.*, p. 23.
 - 21 – La loi du 11 août 1941 assimilait les dignitaires de la franc-maçonnerie aux Juifs pour l'interdiction de certaines fonctions publiques.
 - 22 – In ROSSIGNOL D., *op. cit.*, p. 163. Le dernier numéro des *Documents Maçonniques* date de juin 1944. B. Faÿ fut condamné aux travaux forcés à perpétuité le 5 décembre 1946.
 - 23 – FERRO M., «Préface», in ROSSIGNOL D., *op. cit.*, p. 9.
 - 24 – PÉTAÏN Ph., «Compagnons du Devoir du Tour de France» (lettre du 8 octobre 1940), *Compagnonnage*, Couzon-au-Mont-d'Or, 1ère année, n° 1, 22 juillet 1941, p. 1.
 - 25 – BERNARD J., «Compagnonnage et artisanat», *Compagnonnage*, Lyon, 1ère année,

n° 8-9, décembre 1941, p. 1-3.

- 26 – Les subventions touchées pendant l'occupation par l'Association Ouvrière des Compagnons du Tour de France :

Sommes reçues du Cabinet du Maréchal :

20-11-1941	600.000
24-01-1942	200.000
30-05-1942	50.000
10-06-1942	200.000
04-01-1943	650.000
16-03-1943	125.000

Du Secrétariat Général à la jeunesse :

19-09-1941	90.000
26-12-1941	90.000
06-07-1942	180.000

De la Production Industrielle (Service de l'Artisanat) :

07-08-1942	3.500.000
06-04-1943	2.000.000
02-06-1943	2.000.000
04-04-1944	3.000.000

in DESPIERRE R., *La lanterne du Père Soubise*, Paris, Librairie du Compagnonnage, 107 p., p. 52-53.

- 27 – Pierre Loyer assurait la direction du Service de l'Artisanat.
- 28 – Cf. JULLIARD J., «La Charte du travail», in *Le Gouvernement de Vichy et la Révolution Nationale 1940-1942*, Paris, A. Colin et Presses de la F.N.S.P., 1972, p. 157-194.
- 29 – PÉTAİN Ph., «Loi n° 490, du 24 août 1943 portant statut de l'artisanat», *Journal Officiel de l'État Français*, Vichy, 75ème année, n° 203, 25 août 1943, p. 2230-2234.
- 30 – Les idées corporatistes pénètrent alors les différents secteurs de l'économie. Cf. BOUSSARD I., *Vichy et la Corporation Paysanne*, Paris, Presses de la F.N.S.P., 1980, 414 p.
- 31 – Pour la seule année 1942, on compte plus de six mille exposants et environ un million de visiteurs.
- 32 – FAURE C., «Le renouveau du folklore et de l'ethnologie pendant le régime de Vichy : État de recherche», *Bulletin du Centre d'Histoire économique et sociale de la région lyonnaise*, Lyon, n° 1, 1983, p. 5-14.
- 33 – LA FIDÉLITÉ, «Nécessité d'une élite ouvrière», *Compagnonnage*, Lyon, 2ème année, n° 17, juin 1942, p. 1-2.
- 34 – PÉTAİN Ph., «Compagnons du Tour de France» (lettre du 8 octobre 1940), *Compagnonnage*, Couzon-au-Mont-d'Or, 1ère année, n° 1, 22 juillet 1941, p. 1.
- 35 – LA FIDÉLITÉ, «Réflexions sur la constitution d'une élite ouvrière», *Compagnonnage*, Couzon-au-Mont-d'Or, 1ère année, n° 7, 7 novembre 1941, p. 1-2.
- 36 – COMTE B., «L'expérience d'Uriage», in *Église et chrétiens dans la 2ème guerre mondiale : la région Rhône-Alpes*, Actes du colloque de Grenoble, 1976, P.U.L., 1978, p. 251-267, p. 262.
- 37 – LA FIDÉLITÉ, «Réflexions sur la constitution d'une élite ouvrière», *Compagnonnage*,

- Couzon-au-Mont-d'Or, 1ère année, n° 7, 7 novembre 1941, p. 1-2.
- 38 – On peut citer par exemple le Comité d'Entente et d'Action Artisanale de France (C.E.A.A.) qui apparaît en 1933.
- 39 – PÉTAÏN Ph., «Premier Mai 1942», (Discours aux artisans), *Compagnonnage*, Lyon, 2ème année, n° 16, mai 1942, p. 1.
- 40 – Chef d'entreprise titulaire du brevet de maîtrise.
- 41 – COUSTENOBLE A., «L'esprit de l'artisanat», *in* ouvrage collectif, *Artistes et artisans*, Paris, Service de l'artisanat, 1942, p. 1-20, p. 16.
- 42 – Le Bureau de Propagande Régionaliste de la région de Toulouse avait prévu une aide aux associations compagnonniques du Tour de France dans le cadre de ses projets d'action régionaliste culturelle. Cf. VARAGNAC A., lettre au Préfet de la Région de Toulouse, Toulouse, 24 septembre 1941, 4 p. (Archives du Collège d'Occitanie, Toulouse, *in* dos. Centre dramatique languedocien).
- 43 – Comme le laissent entendre aujourd'hui certains compagnons de l'Union Compagnonnique ou de la Fédération Compagnonnique des Métiers du Bâtiment.
- 44 – BERNARD J., «Le Compagnonnage : chevalerie de travail et communauté ouvrière», *Métiers de France*, Paris, 1ère année, n° 4, 1er janvier 1942, p. 12-13.
- 45 – Aujourd'hui le compagnonnage est divisé en trois courants : l'Association Ouvrière des Compagnons du Devoir du Tour de France qui découle directement de l'Association créée sous Vichy, la Fédération Compagnonnique des Métiers du Bâtiment formée en 1952 de la réunion fédérative de quatre sociétés et qui regroupe la grande majorité des anciens Devoirs de Liberté mais aussi des anciens Devoirs, et enfin l'Union compagnonnique constituée à la fin du XIXe siècle.